

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1954

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 3 mars 1954. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. de Raincourt comme rapporteur du projet de loi (n° 36, année 1954) portant ratification du décret n° 53-990 du 30 septembre 1953, rétablissant les droits de douane sur certains œufs.

Sur les rapports de M. Fousson, elle a adopté, dans le texte de l'Assemblée Nationale, les projets de loi :

a) (n° 658, année 1953) tendant à ratifier le décret du 19 avril 1949 approuvant une délibération prise par le Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française en date du 21 janvier 1949 demandant la prorogation pour une nouvelle période de six mois, à compter du 20 avril 1949, de la suspension des droits de douane ;

b) (n° 659, année 1953) tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant la délibération du Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française en date du 28 septembre 1949 tendant à modifier le décret du 1^{er} juin 1932 réglementant le fonctionnement du service des douanes dans ce territoire ;

c) (n° 660, année 1953) tendant à ratifier la délibération du 27 mai 1949 du Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française demandant la prorogation, pour une nouvelle période de six mois, pour compter du 20 octobre 1949, de la suspension des droits de douane dans ce territoire ;

d) (n° 661, année 1953) tendant à ratifier la délibération du 19 juillet 1949 du Conseil d'Administration du Cameroun, tendant à la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire ;

e) (n° 662, année 1953) tendant à ratifier le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole ;

f) (n° 663, année 1953) tendant à ratifier le décret du 5 novembre 1951 approuvant la délibération du 10 mai 1951 du Grand Conseil de l'Afrique Équatoriale Française, tendant à modifier le Code des douanes en vigueur dans ce territoire ;

g) (n° 664, année 1953) tendant à ratifier le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'Assemblée représentative des Etablissements Français de l'Océanie, en date du 28 janvier 1949, tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du Territoire, des collectivités publiques et de l'Institut de recherches médicales d'Océanie.

M. de Villoutreys a analysé le rapport fait par M. André Hugues, député, au nom de la sous-commission du commerce extérieur et relatif aux mesures propres à stimuler le commerce exté-

rieur de la France. Il a ensuite présenté ses observations personnelles.

Cette étude sera poursuivie au cours d'une séance ultérieure ainsi que l'échange de vues sur la politique de libération des échanges.

Puis, la commission a procédé à l'audition de M. Moitessier, conseiller commercial de France à New York. Celui-ci a indiqué les débouchés qu'offrirait à nos produits le marché des Etats-Unis. Il a insisté sur le fait que les Américains sont sensibles à la qualité et à la présentation des produits, et a souligné l'importance prise par la publicité comme élément de conquête d'un marché.

Enfin, M. Moitessier a répondu aux questions que lui ont posées notamment MM. Armengaud, Jacques Gadoin, Tamzali de Villoutreys et le Président.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 3 mars 1954. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Georges Bidault, Ministre des Affaires étrangères.

Sur l'invitation de M. Marcel Plaisant, le ministre a fait connaître l'impression laissée par la Conférence de Berlin aux principaux négociateurs. M. Georges Bidault a insisté sur le dessein, qu'il a fait savoir dès le début, de traiter chacun des problèmes en soi sans accepter de transaction sur des valeurs qui ne sont pas échangeables. Il a rappelé les objections qui ont été opposées par le Ministre soviétique à tout projet instituant des élections libres avant la formation d'un Gouvernement. M. Georges Bidault a analysé le projet dit de sécurité européenne soumis à la Conférence par M. Molotov. Il apparaît que quatorze républiques soviétiques ou satellites de l'Union Soviétique devraient devenir parties intégrantes de cette Union européenne. M. Georges Bidault a soutenu ce principe que la sécurité n'est ni continentale, ni propre à une région déterminée, mais qu'elle demeure indivisible pour toutes les parties du monde.

En ce qui concerne l'Autriche, quoique le représentant de la France ait accepté, par esprit de conciliation, les cinq articles litigieux, il s'est heurté à l'opposition de M. Molotov, exigeant un

maintien de l'occupation soviétique jusqu'au règlement de la paix avec l'Allemagne.

M. Georges Bidault a insisté sur l'intérêt des séances restreintes, qui ont permis de débattre plus librement les questions litigieuses : il n'y aura pas de conférence à cinq, mais une conférence spéciale ; la Chine n'est pas partie invitante, il n'y a pas d'obligation d'inviter le Viet-Minh. Sous ces réserves, M. Georges Bidault a mis en relief la volonté générale qui s'est dégagée de clore les conflits asiatiques. Il semble que, du côté de l'Union Soviétique, il existe une crainte de généralisation, si bien que celle-ci paraît redouter qu'on ne se livre à des initiatives dangereuses, dont les répercussions ne peuvent être mesurées. M. Georges Bidault a estimé que la Conférence de Genève exige tout d'abord beaucoup de patience, une ferme résolution, mais aussi une véritable confiance de la part de ceux qui espèrent une solution pacifique.

Résumant son impression sur l'ensemble de la Conférence, le Ministre a estimé que, si elle a marqué le statu quo, elle a laissé aussi paraître les inconvénients de l'absence. Cette longue rencontre a, du moins, démontré à chacune des parties la possibilité d'une co-existence pacifique et même dans le cas où les positions demeureraient inchangées, les raisons d'inquiétude semblent s'être estompées. Cet état ne saurait dispenser le Gouvernement de prendre des initiatives et de bâtir sur le réel pour trouver les voies de la sécurité, en tenant compte des accords passés.

Les déclarations du Ministre ont donné lieu à des questions de la part de MM. Michel Debré, Marius Moutet, Ernest Pezet, Pinton et Saller.

Le Ministre a fait observer, notamment, dans ses réponses, qu'avant comme après la Conférence de Berlin, aucun acte n'a été de nature à infirmer ou à modifier la position du Gouvernement français pour rechercher la sécurité européenne : en tous les cas, en ce qui concerne la Communauté Européenne de Défense, si le Gouvernement n'a pas varié dans ses intentions, demeure libre le droit du Parlement dans son appréciation et dans sa décision définitive en ce qui concerne cet instrument diplomatique.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 2 mars 1954. — *Présidence de M. Pic, secrétaire.* — M. Maroselli a exposé à la commission les décisions de la commission des finances au sujet du douzième militaire pour le mois de mars.

La commission a décidé de donner un avis favorable à l'augmentation de crédits de 650 millions, opérée à l'article 4, mais de déposer un amendement tendant à supprimer l'abattement de 88 millions portant sur l'article premier.

M. Maroselli a été chargé de défendre l'amendement au nom de la commission et de dire, une fois de plus, combien celle-ci estime préjudiciable à la bonne gestion des crédits la pratique des douzièmes provisoires.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mardi 2 mars 1954. — *Présidence de M. Jacques Bordenave, président.* — La commission a tenu séance en vue d'examiner pour avis le projet de loi (n° 92, année 1954) portant ouverture de crédits prévisionnels sur l'exercice 1954 au titre du Ministère de l'Éducation nationale, renvoyé pour le fond devant la commission des finances.

Après avoir entendu un expoé du Président, et procédé à un échange de vues, la commission a, par 7 voix contre 6, repoussé le projet de douzième provisoire. Elle a confié à son Président le soin d'exprimer, en séance publique, les motifs de sa décision, fondée essentiellement sur la nécessité et l'urgence de voter un budget définitif tenant compte des besoins impérieux de l'Éducation nationale.

FINANCES

Mardi 2 mars 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a étudié le projet de loi (n° 91, année 1954) portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses ordinaires

et des dépenses en capital des services militaires pour le mois de mars 1954, dont elle a confié le rapport à M. Boudet.

Le projet de loi a été adopté avec les deux modifications suivantes :

1^o Réduction de 88 millions à l'article premier correspondant à l'entretien pendant un mois de 2.000 hommes et de 1.200 officiers, la commission n'estimant pas devoir prendre position sur l'augmentation des effectifs de l'Armée de l'Air avant le vote du budget ;

2^o Augmentation de 650 millions à l'article 4 — rétablissement des autorisations de programme demandées par le Ministère de la France d'Outre-Mer.

La commission a ensuite adopté :

— sur le rapport de M. Courrière, remplaçant M. Auberger, le projet de loi (n^o 92, année 1954) portant ouverture de crédits prévisionnels sur l'exercice 1954 au titre du Ministère de l'Éducation nationale ;

— sur le rapport de M. Coudé du Foresto, le projet de loi (n^o 88, année 1954) portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1954, au titre des dépenses des services civils imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles.

La commission a enfin procédé à un nouvel échange de vues sur le financement du projet de loi (n^o 75, année 1954) relatif à la réparation des dommages de guerre causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar et sur la possibilité d'application de l'article premier de la loi de finances. Elle a décidé d'entendre, à ce sujet, le Ministre des Finances.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, elle a procédé à cette audition. M. Edgar Faure, Ministre des Finances et des Affaires économiques, mis au courant des difficultés soulevées par le projet tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale, a, à la suite d'un débat auquel ont participé notamment MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Castellani, Clavier, Laffargue, Rogier, Alex Roubert, président et Saller, rapporteur, accepté d'accorder un crédit de 150 millions sur l'exercice 1954, gagé sur le chapitre des « dépenses éventuelles » du budget des charges communes.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 3 mars 1954. — *Présidence de M. Durand-Réville, vice-président.* — La commission a, d'abord, approuvé les rapports de M. Durand-Réville favorables à l'adoption de trois projets de loi (n^{os} 594, 598 et 601, année 1953) autorisant le Président de la République à ratifier trois conventions d'ordre social, intéressant les Territoires d'Outre-Mer.

Elle a, ensuite, désigné MM. Castellani et Zafimahova comme nouveaux membres suppléants au Comité directeur du F. I. D. E. S.

Enfin, la commission a décidé de charger M. Durand-Réville de déposer, en son nom, une proposition de loi tendant à faire assurer la représentation du Conseil de la République au Comité de surveillance de la Caisse centrale d'Outre-Mer.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 4 mars 1954. — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Pinton sur le projet de loi (n^o 654, année 1953) relatif à la Convention de l'Union postale universelle.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 4 mars 1954. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a examiné le rapport de M. Armengaud sur la proposition de résolution (n^o 626, année 1953) de M. Léon David, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent devant les répercussions du pool charbon-acier dans l'industrie charbonnière et, notamment, dans les bassins de Provence et le bassin des Cévennes.

Le rapporteur a analysé les conditions d'exploitation du bassin de Provence et les causes des difficultés d'écoulement du charbon qui en est extrait.

Il a préconisé, pour remédier à cette situation dans l'immédiat, l'augmentation de la puissance de la centrale électro-thermique de Meyreuil.

Il a demandé, en outre, au Gouvernement d'étudier dans quelle mesure une partie de la production des charbons de Provence pourrait être affectée à la production de gaz ou de produits de synthèse.

Après une intervention de M. Léon David et une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Bousch, Julien Gautier, de Villoutreys, le Rapporteur et le Président, ces suggestions ont été retenues et le rapport de M. Armengaud a été adopté.

Enfin, MM. Cornat, Coudé du Foresto, et le Président ont rendu compte à la commission de la mission d'information accomplie récemment en Afrique du Nord.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 4 mars 1954. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a établi le calendrier de ses déplacements pour l'année 1954.

Elle a décidé de visiter des chantiers de construction (C. I. L., castors, secteur industrialisé) et de reconstruction à Angers, le 11 mars, dans le département du Nord, le 18 et le 19 mars, et à Saint-Etienne, le 7 avril. Une délégation de la commission effectuera une mission d'information en Allemagne au mois de mai et en Italie au mois de septembre.

Ensuite, le Président a fait un exposé sur les récentes décisions gouvernementales concernant la construction. Il a particulièrement insisté sur les conditions de lancement et les modalités de l'emprunt de cinq milliards qui doit financer la construction de 12.000 logements d'urgence. Un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part le Président, ainsi que M^{me} Cardot, MM. Giaucque et Canivez.